

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 254 rapportant l'arrête n°1215 du 8 décembre 1948 complétant l'article 483 du Code pénal.

n° 254

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
24 février 1949

Numéro JO  
n° 2 du 28/02/1949

Date du numéro  
28 février 1949

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 184 4 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'arrêté n° 1215 du 8 décembre 1948: Vu la lettre ministérielle n° 131/A. P. 4 du 7 janvier 1949,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

Est rapporté l'arrêté n° 1215 du 8 décembre 1948 portant promulgation des lois n° 48-1329 du 27 août 1948, com plétant l'article 161 du Code pénal, et n° 48-1330 du 27 août 1948 complétant l'article 483 du Code pénal. Art. 2.— Le présent arrêté sera enregistré, publié, communiqué partout où be soin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

**Le Gouverneur, P.-H. Siriex.**